



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 37

Hebdomadaires régionaux de la région de la Capitale-Nationale

Projet de stabilisation des berges en bordure de routes à L'Isle-aux-Coudres

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 27 MAI 2013 À L'ISLE-AUX-COUDRES

Québec, le 2 mai 2013 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de stabilisation des berges en bordure de routes à L'Isle-aux-Coudres* par le ministère des Transports et la municipalité de L'Isle-aux-Coudres. Cette séance à laquelle participeront les promoteurs sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **27 mai 2013, à compter de 19 h 30, à l'Hôtel La Roche Pleureuse, Salle Le Saint-Laurent, 2901, chemin des Coudriers, à L'Isle-aux-Coudres**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 17 juin 2013.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par les promoteurs et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 17 juin 2013, ces documents peuvent être consultés à la Bibliothèque municipale « *Pour la suite du monde* », 1026, chemin des Coudriers, L'Isle-aux-Coudres.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Le projet se situe sur le territoire de l'Isle-aux-Coudres, en bordure de la route qui longe le fleuve Saint-Laurent. La berge présente, à certains endroits, des signes d'érosion qui menacent l'infrastructure routière située en haut de talus et la situation géographique insulaire de la municipalité la soumet aux forces érosives des vagues, de la glace et des tempêtes.

La municipalité de l'Isle-aux-Coudres et le ministère des Transports (MTQ) se sont alliés afin de s'assurer que les routes soient protégées de façon durable. Le projet consiste à mettre en place des ouvrages de stabilisation des berges aux endroits où le fleuve les menace. Sept secteurs sont visés : le Chemin des Coudriers sud-ouest et sud-est, le Chemin des Prairies au nord-ouest, la Pointe de l'Islet sur la pointe sud-ouest, la Pointe Nord-Est, le Chemin de la Bourroche au nord-est et le Chemin du Mouillage au nord-ouest de l'île. L'ensemble de ces tronçons totaliserait une longueur d'environ 12,3 km, dont environ 4,8 km nécessiteraient une intervention à court terme. Pour le reste, des actions seraient à prévoir sur un horizon de 10 ans.

Comme la problématique d'érosion diffère suivant les secteurs, diverses solutions techniques ont été envisagées. Celle qui s'avérerait la plus efficace et présenterait le moins de répercussions dans le contexte hydraulique de l'Isle-aux-Coudres serait l'enrochement. Des accès sécuritaires au fleuve seraient prévus et bien que leur localisation définitive n'ait pas encore été établie, des sites potentiels ont été déterminés le long du chemin de la Bourroche, dans le secteur La Baleine et dans celui du chemin des Coudriers.

Les travaux d'une durée d'environ trois mois se réaliseraient tôt au printemps afin d'éviter la période touristique estivale, ou tard à l'automne afin de considérer la période sensible pour la migration des oiseaux.

Les répercussions prévues par les promoteurs et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, la mise en place des ouvrages rigides de stabilisation pourrait modifier le paysage. À cet égard, la plantation de végétation en haut de l'ouvrage, combinée à celle qui s'enracinerait naturellement dans l'enrochement, permettrait une bonne intégration de l'empiérement.

Selon l'étude d'impact, les travaux pourraient avoir des répercussions sur la circulation routière ainsi que sur le climat sonore pour quelques résidants permanents à proximité des sites de travaux. Une signalisation conforme aux normes du MTQ serait mise en place et une voie de circulation serait maintenue en tout temps pour les automobilistes ainsi que les cyclistes. Les résidants seraient avisés régulièrement de la nature, du moment et de la durée des travaux.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, **au plus tard le 17 juin 2013**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M^{me} Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : berges-isle-aux-coudres@bape.gouv.qc.ca.